

Régionalisation des objectifs EnR issus de la PPE

Élaboration d'une proposition de contribution pour AuRA

Processus d'élaboration de la contribution régionale – Phase de consultation

La troisième Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE3) a été publiée le 13 février 2026. Elle fixe les orientations de la politique énergétique pour les dix prochaines années avec un cap clair : accroître la production d'énergies décarbonées, notamment électrique et réduire la consommation d'énergies fossiles. Cette augmentation permettra d'inverser la tendance actuelle, en passant de 60 % d'énergies fossiles dans la consommation nationale aujourd'hui à 60 % d'énergie décarbonée d'ici 2030 puis 70 % en 2035.

Elle répond ainsi à trois objectifs : souveraineté énergétique, neutralité carbone et compétitivité des prix. Le contexte géopolitique international comme les attentes d'une diversité d'acteurs locaux en matière de sécurisation des projets d'électrification confirment l'urgence d'accélérer cette stratégie.

La PPE fixe les objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables aux horizons 2030 et 2035. **Conformément à l'article L.141-5-1 du code de l'énergie, ces objectifs ont vocation à être déclinés à la maille régionale** par décret pour le territoire métropolitain continental. Les objectifs régionaux ainsi fixés devront permettre de sécuriser l'atteinte des objectifs nationaux de la PPE, en tenant compte des potentiels énergétiques régionaux mobilisables et dans le respect du principe de solidarité territoriale qui a toujours prévalu en matière d'approvisionnement énergétique.

Régionalisation des objectifs EnR issus de la PPE

Élaboration d'une proposition de contribution pour AuRA

Processus d'élaboration de la contribution régionale – Phase de consultation

Par courrier du 9 juin 2026, Madame la Ministre déléguée à l'énergie, a mandaté Monsieur le Préfet pour élaborer et transmettre la proposition pour notre région.

Le processus d'élaboration de la proposition régionale s'est appuyée sur une première phase de discussion en groupes de travail restreints. Ceux-ci ont abouti à de premières propositions pour chacune des filières renouvelables concernées.

S'ouvre désormais une seconde phase, sous la forme d'une concertation plus large à laquelle vous êtes invité, à participer.

Régionalisation des objectifs EnR issus de la PPE

Élaboration d'une proposition de contribution pour AuRA

Processus d'élaboration de la contribution régionale

Adoption PPE

Préconstruction d'une proposition technique régionale



1 - Proposition d'une version de travail par la DREAL sur la base d'un faisceau d'indicateurs d'éclairage
(état des lieux de chaque filière, dynamiques observées, études de potentiel et de gisements, éléments de contexte, zones d'accélération...)

2 - Groupes de travail avec les acteurs régionaux concernés (consolidation)

Saisine de l'échelon régional par le ministre

Consultation



3 – Consultation

- par voie dématérialisée, sur la base d'un formulaire de recueil des contributions,
- lors d'une réunion de consultation

Régionalisation des objectifs EnR issus de la PPE

Élaboration d'une proposition de contribution pour AuRA

Processus d'élaboration de la contribution régionale – Phase de consultation

La phase de consultation vise à recueillir votre contribution et vos analyses afin d'ajuster les propositions pour chaque filière. Elle doit permettre de consolider les propositions synthétisées ci-après, de les confronter à une vision prospective, de les affiner, d'identifier les freins et leviers au développement, et de recueillir des données complémentaires.

Elle ne vise pas à remettre en cause les objectifs nationaux ni à définir des objectifs départementaux.

Elle est ouverte jusqu'au 31 juillet 2026 et accessible via un questionnaire en ligne :

<https://mtect.fr/1117>

Régionalisation des objectifs EnR issus de la PPE

Proposition de contribution pour Auvergne-Rhône-Alpes

Proposition



Photovoltaïque – Propositions du GT

Puissance installée : **3,9 GW**

Région actuellement sous
contributeur

Puissance en développement
(>250KW) : **près de 17 GW**

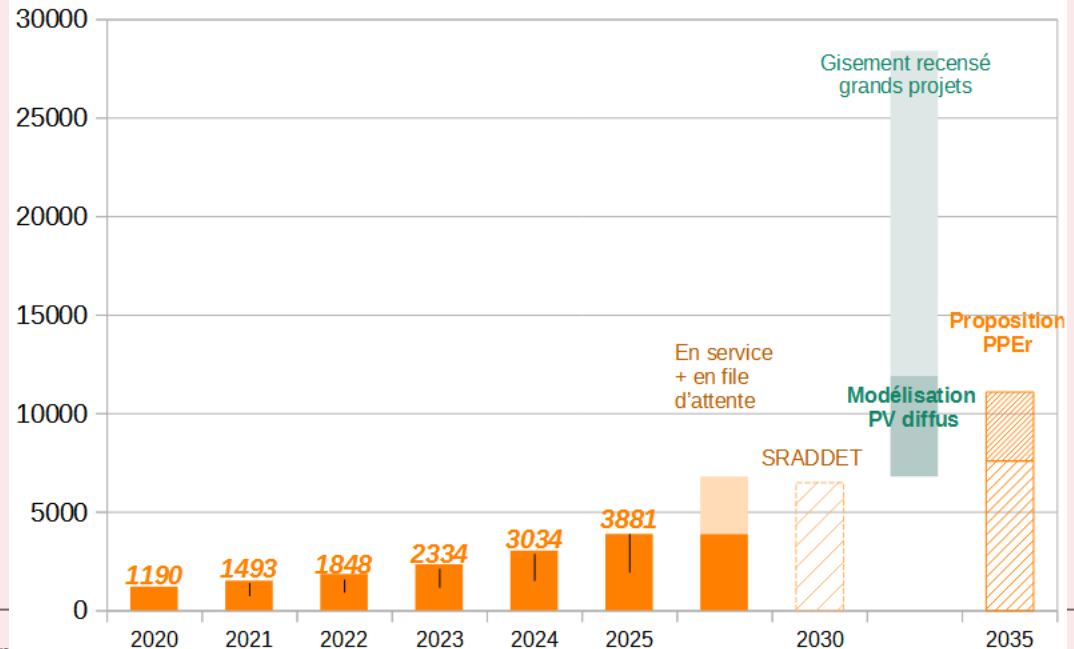
Puissance <250KW projetée : **+3
GW**

Dynamique moyenne sur les 5
dernières années : **+540 MW/an**

Enjeux de maintien du tissu
économique : **limite à 9GW**

Proposition Objectif PPE régionalisée :

8,5 à 11,1 GW





Éolien – proposition du GT

Puissance installée : **757 MW**

Puissance en développement :
près de 1,1 GW

Puissance en prospection : **4 GW**

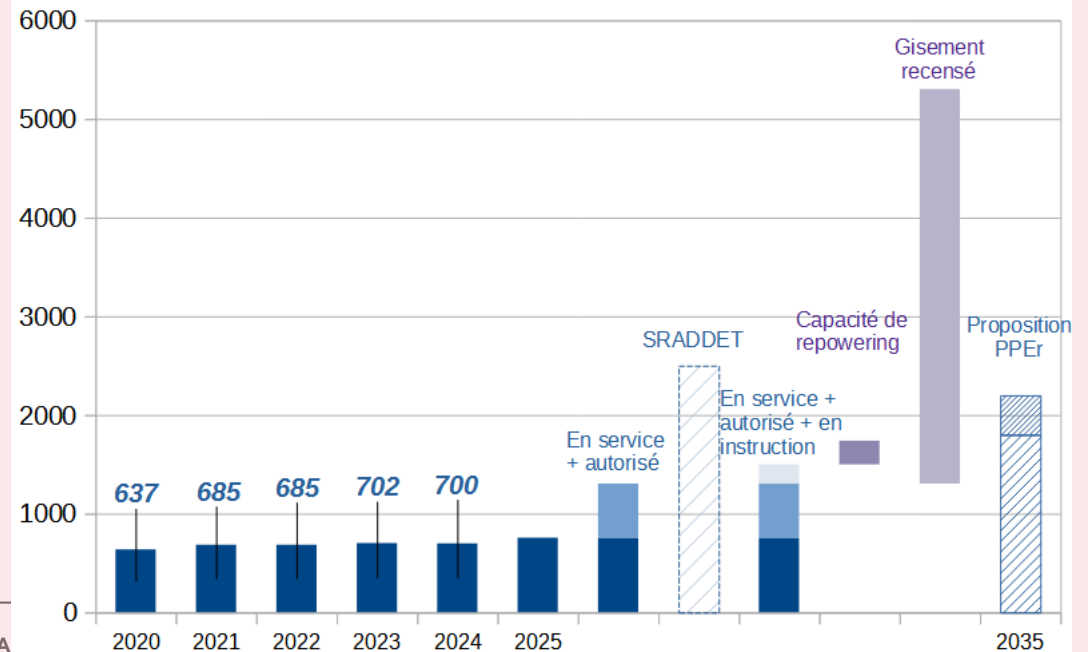
Capacité de repowering : **250 MW**

Dynamique moyenne sur les 5
dernières années : **+24MW/an**

Objectif SRADDET 2030 : **2,5GW**

Proposition Objectif PPE régionalisée :

1,8 à 2,2 GW





Proposition de contribution pour Auvergne-Rhône-Alpes



Hydroélectricité – Propositions du GT

Puissance installée (2024) : **11,4 GW**

Dynamique sur 3 ans : **+ 9 MW/an**

Objectif SRADDET 2030 :
+500MW / année 2015

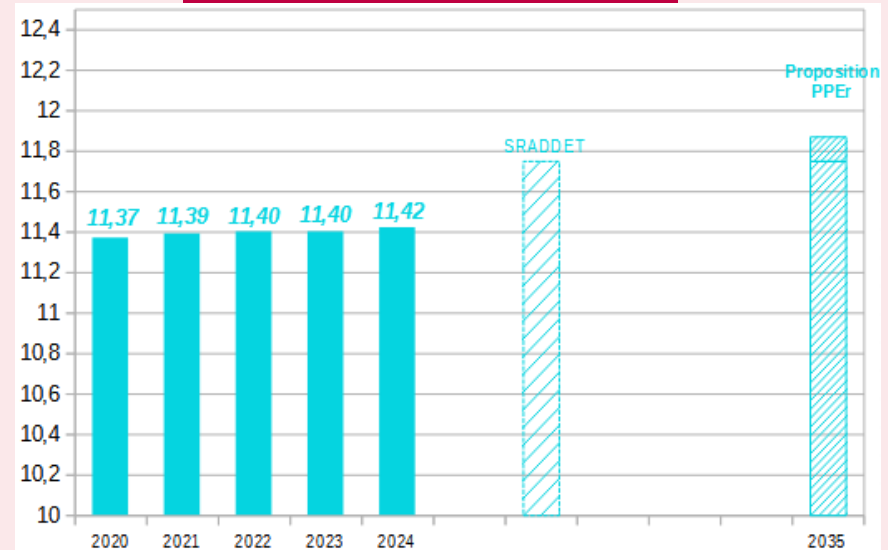
Projet PPE3 national 2035 :
+2,8 GW / année 2022
dont **1,7 GW de STEP**

Etude de potentiel : **565 MW**

Projets de la filière : **405 MW**

Proposition Objectif PPE régionalisée :

+ 330 à 450 MW





Proposition de contribution pour Auvergne-Rhône-Alpes



Biométhane – Propositions du GT

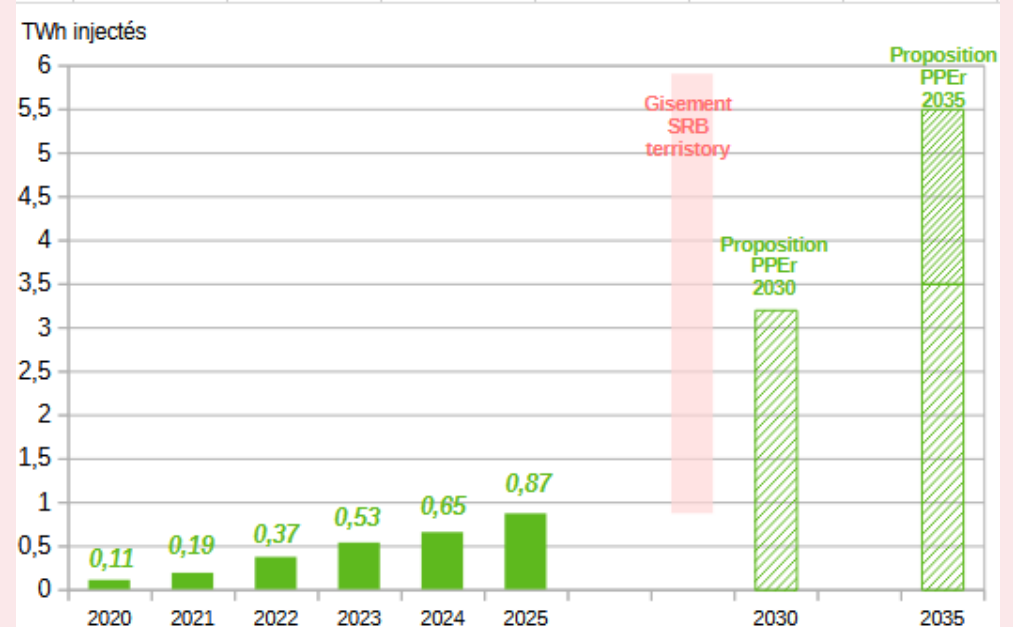
Remarques du GT

- Une trajectoire ambitieuse
- Conditionnée par les moyens alloués

Proposition à consolider lors de la phase de consultation régionale.

Proposition Objectif PPE régionalisée :

Soit 3,5 à 5,5 TWh





Proposition de contribution pour Auvergne-Rhône-Alpes



Bois énergie – Propositions du GT

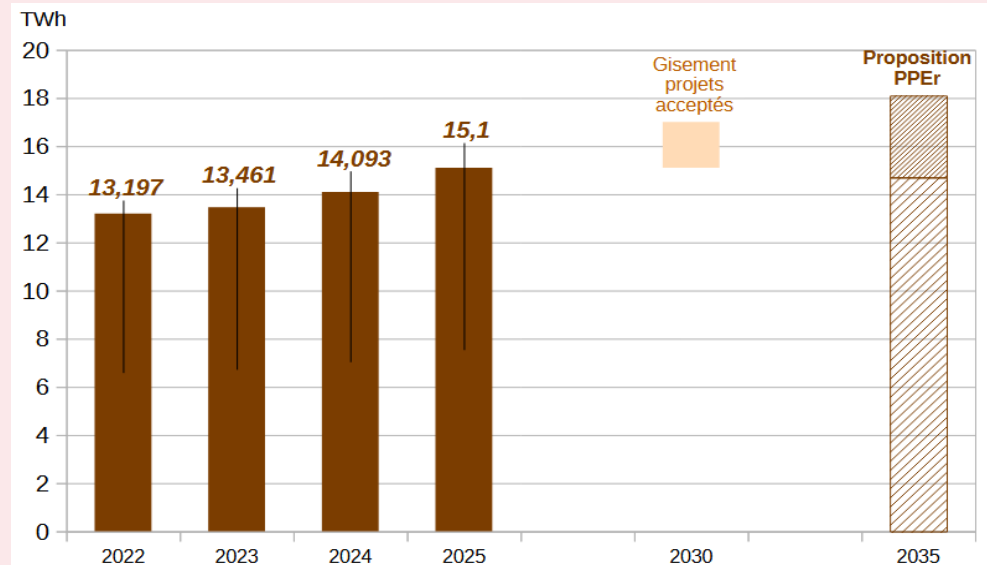
Remarques du GT

- Une filière sensible aux aléas environnementaux
- Conditionnée par les moyens alloués

Proposition à consolider lors de la phase de consultation régionale.

Proposition Objectif PPE régionalisée 2035 :

14,7 à 18,1 TWh





Réseaux de chaleur et de froid - Propositions du GT

Quantité de chaleur renouvelable injectée dans les réseaux (2022):
4TWh

Modélisation Club chaleur 2030 :
8,7 - 10TWh

Projets soutenus par Fonds chaleur en hausse : **sup 400GWh en 2025**

Le fond chaleur permettrait de couvrir actuellement au moins la moitié des ambitions régionales.

Proposition Objectif PPE régionalisée 2035 :

8 – 11 TWh



Chaleur de récupération - Propositions du GT

Quantité de chaleur renouvelable injectée dans les réseaux (2024):

1,5TWh

Modélisation Club chaleur 2030 :

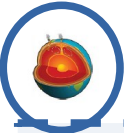
2,9 – 3,3TWh

Des leviers à activer au niveau de la récupération de chaleur des industries et incinérateurs.

Le fond chaleur permettrait de couvrir actuellement au moins la moitié des ambitions régionales.

Proposition Objectif PPE régionalisée 2035 :

2,9 – 4 TWh



Géothermie - Propositions du GT

Production (2022) :

Géothermie de surface : **0,4 TWh**

Géothermie profonde : **0**

Modélisation Club chaleur 2030 :

Géothermie de surface : **1,4 à 1,6 TWh**

Géothermie profonde : **0,6 à 0,7 TWh**

Projets soutenus dans le cadre d'un CCR en croissance rapide.

Des leviers à activer pour envisager de changer d'échelle. Exemple : une augmentation des moyens du fond chaleur.

Proposition Objectif PPE régionalisée 2035 :

Géothermie de surface :

2,2 à 3 TWh

Géothermie profonde :

0,7 à 0,9 TWh



Solaire thermique - Propositions du GT

Production en 2022 :

0,25TWh

Modélisation Club chaleur 2030 :

0,7 – 0,8TWh

Des leviers à activer afin de prétendre à plus de moyens et saisir les opportunités de gisement dans l'industrie agro-alimentaire.

Proposition Objectif PPE régionalisée 2035 :

0,6 – 0,7 TWh



PAC aérothermiques - Propositions du GT

Production en 2022 (données
AFPAC) :
4TWh

Estimation AFPAC 2030 : **8TWh**

Proposition Objectif PPE régionalisée 2035 :

10 – 13 TWh



CSR - Propositions du GT

Production en 2022 :

0,3TWh

Modélisation Club chaleur 2030 :

1 – 1,1TWh

Proposition Objectif PPE régionalisée 2035 :

1,3 TWh